

DISPOSITIONS FINANCIERES 2023

Tout remboursement ne pourra s'effectuer qu'à réception d'une note de frais justifiée, accompagnée des documents originaux ou scannés (factures, billets de trains...) lors des dépenses engagées dans le cadre d'une action prévue dans la planification, aux jours et heures prévues par le responsable.

Toute demande de remboursement de frais doit parvenir au secrétariat fédéral par courrier postal ou électronique à contact@ffcorientation.fr

au plus tard 1 mois après la fin d'un stage ou d'une compétition, sur le formulaire prévu à cet effet.

Aucun règlement ne pourra avoir lieu en dehors de ces dispositions.

1 - LES COMPETITIONS DE REFERENCE ET LES STAGES SUR SELECTION de préparation aux compétitions de référence.

Déplacement

La Fédération organise les déplacements effectués dans le cadre de sélections en équipe de France et prend en charge le coût du voyage à partir du domicile (familial ou d'études) du sportif et pour un aller-retour. Cette prise en charge des frais d'acheminement est plafonnée jusqu'à une moyenne par personne de 120€.

Les sportifs devront faire connaître en début de saison leurs éventuelles indisponibilités aux différents regroupements prévus (sous réserve de leur sélection et d'acceptation de la dérogation par le DTN).

Les sportifs qui n'effectueront pas la totalité du voyage avec l'équipe de France réservent et paient leur déplacement et pourront solliciter le remboursement de leurs frais de transport après l'action. Ils pourront être remboursés sur justificatifs pour un montant maximum équivalent au montant moyen engagé par la Fédération par personne transportée.

Pour le détail des bases de remboursement, se référer au point 5.

Déplacement en avion lors des stages

En cas de déplacement en avion, la participation financière des sportifs sera de 40% du prix du billet jusqu'à un maximum de 100 € par déplacement.

Hébergement et frais d'encadrement durant les compétitions

Prise en charge FFCO.

Hébergement et frais d'encadrement durant les stages sur sélection

Se reporter au paragraphe 5.1 et au tableau récapitulatif.

2 - LES COUPES DU MONDE

2.1 Les coupes du monde de CO à pied (y compris celles support des championnats d'Europe).

La prise en charge des déplacements, hébergements, repas et inscriptions sur les coupes du monde varie selon la sélection du sportif en liste principale ou complémentaire pour la coupe du monde concernée.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** sur la coupe du monde concernée, prise en charge par la FFCO.
- Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** sur la coupe du monde concernée, seules les inscriptions seront prises en charge par la FFCO. En cas de résultats répondants aux critères d'inscription en liste ministérielle, la FFCO prendra à sa charge à posteriori les frais de déplacements, hébergements et repas.

2.2 Les coupes du monde de CO à VTT

La FFCO prend en charge les inscriptions pour tous les sportifs sélectionnés.
Chacun des sportifs sélectionnés prend en charge son déplacement.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** (jouant un classement en coupe du monde), La FFCO prend en charge les hébergements et les repas.
- Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** l'hébergement et les repas sont à sa charge.

3 - LES EPREUVES DE SELECTIONS

Aucun remboursement fédéral n'est effectué.

Dans le cas où la course de sélection a lieu sur une compétition fédérale, les frais d'inscription sont à la charge des coureurs.

Dans le cas où la course de sélection est organisée par la DTN, un forfait pour frais d'organisation de **7€** est demandé au coureur pour chaque épreuve de sélection.

4 - LES STAGES PERSONNELS

4.1 - Discipline CO à pied

Les stages personnels pris en charge par la FFCO concernent les sportifs en liste ministérielle de haut niveau (Elite, Senior et Relève) dont la planification annuelle a été validée par l'entraîneur national senior ou junior dans le cadre de son contrat d'objectif personnalisé.

Ces stages personnels sont complémentaires et s'ajoutent au programme des stages fédéraux du Groupe France concerné.

Après concertation avec le DTN, une première enveloppe budgétaire est annoncée à chacun des SHN concernés, selon sa liste ministérielle. Suite aux sélections, un ajustement de l'enveloppe peut être effectué pour la seconde partie de la saison afin de tenir compte des ajustements du programme d'entraînement.

4.2 - Discipline CO à VTT

Dans l'objectif de mieux préparer les compétitions de référence, le DTN peut attribuer une enveloppe budgétaire, dépendant du groupe France d'appartenance, A ou B, pour des stages personnels validés par un entraîneur référent du GF CO à VTT.

4.3 - Modalité de remboursement

Les modalités de demande de remboursement sont les mêmes que pour les stages sur sélection :

- renvoyer sa demande de remboursement **nominative** au plus tard un mois après la fin du stage,
- la **demande de remboursement** est obligatoirement faite à **titre individuelle**, même si les factures sont communes à plusieurs sportifs (dont les noms doivent apparaître). Dans ce cas, chaque sportif doit faire une demande individuelle avec copie de la facture commune.

5 - LES WEEK-ENDS D'ENTRAINEMENTS

Les week-ends haut niveau **pédestres** (de 2 à 4 jours) sont ouverts aux sportifs appartenant aux groupes France Junior et France Senior et aux sportifs des Pôles France.

Les week-ends haut niveau **CO à VTT** sont ouverts aux sportifs appartenant au groupe France CO à VTT.

Dans les deux disciplines, des sportifs invités par le DTN peuvent également y participer, à leur frais et en ajoutant une participation de 10 € par jour de stage.



5.1 Les modalités d'inscriptions aux WEHN

Les fiches d'inscription des WEHN sont à renvoyer pour la date limite au secrétariat fédéral ainsi qu'au responsable de chaque WEHN. L'inscription aux WEHN est effective à réception du règlement correspondant par le secrétariat fédéral. Les factures par groupement de week-ends seront émises par la FFCO et envoyées après les week-ends concernés réalisés.

5.2 Cas de demande exceptionnelle de participation aux WEHN

Sur demande faite au DTN au moins 1 mois à l'avance, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits au WEHN), les meilleurs sportifs licenciés en D/H21 souhaitant intégrer ou réintégrer le haut niveau, les meilleurs jeunes D/H20 de la ligue d'accueil sous la responsabilité d'un entraîneur nécessairement présent, ainsi que les sportifs en équipe de France militaire encadrés, les coureurs étrangers en équipe nationale, peuvent participer aux entraînements des WEHN CO à pied.

Sur demande faite au DTN au moins 1 mois à l'avance, des sportifs de CO à VTT proche du niveau des sportifs du GF CO à VTT (en catégories de licence D/H16 à D/H21) souhaitant intégrer le haut niveau, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits) peuvent y participer.

Le forfait des frais d'encadrement et d'organisation est de **10€ par jour de stage**.

Les réservations, les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge entière et en autonomie complète des sportifs participants.

6. BASES des frais de participation et de remboursement des déplacements aux compétitions, stages et WEHN

Les déplacements pris en charge par la FFCO sont calculés du domicile (familial ou d'études) du sportif au lieu de rendez-vous donné par le responsable du déplacement et pour un aller-retour.

STAGES 2023 - CO à PIED				
	WEHN Pension complète	WEHN ½ pension	Stages sur sélections	Stages ouverts
Groupe France A par nuitée et frais entraînement	30 €	30 €	30 €	A la charge du sportif
Groupe France B par nuitée, frais entraînement et forfait déplacement	70 € (55€+15€)	60 € (45€+15€)		A la charge du sportif
Sportif GF A forfait par repas (cas exceptionnel)	10 €	10 €	10 €	A la charge du sportif
Frais de déplacement (GF A et B)	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO* (sauf participation avion, 40% jusqu'à 100€)	A la charge du sportif
Invités	10 € / jr + hébergement et déplacement à la charge du sportif		10 € / jr + hébergement et déplacement à la charge du sportif	10 € / jr + hébergement et déplacement à la charge du sportif

STAGES 2023 - CO à VTT

	WEHN Pension complète	WEHN ½ pension	Stages sur sélections	Stages ouverts
Groupe France A par nuitée et frais entraînement	30 €	30 €	30 €	A la charge du sportif
Groupe France B par nuitée, frais entraînement et forfait déplacement	55 €	45€		A la charge du sportif
Frais de déplacement (GF A et B)	A la charge du sportif	A la charge du sportif	Prise en charge FFCO* (sauf participation avion, 40% jusqu'à 100€)	A la charge du sportif
Invités	10 € / jr + hébergement et déplacement à la charge du sportif		10 € / jr + hébergement et déplacement à la charge du sportif	10 € / jr + hébergement et déplacement à la charge du sportif

COMPETITIONS 2023

	Sélections	Compétitions de référence (Championnats du Monde seniors et juniors, Coupes ou championnats d'Europe juniors et jeunes)	Coupes du monde CO à pied (dont EOC)	Coupes du monde CO à VTT	Autres compétitions (Euromeeting)
Inscriptions aux courses	A la charge du sportif	FFCO	FFCO	FFCO	FFCO
Hébergement/repas	A la charge du sportif	FFCO	FFCO pour le sélectionné en liste principale. A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	FFCO	A la charge du sportif
Déplacement	A la charge du sportif	FFCO*	FFCO pour le SHN sélectionné en liste principale A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	A la charge du sportif	A la charge du sportif

*Les frais d'acheminement sont plafonnés jusqu'à une moyenne calculée par personne de 120€ et pour un aller-retour en CO à pied, et pour un (1) aller-retour pour le sportif et éventuellement un (1) autre déplacement pour le transport du VTT (en cas de regroupement des VTT).

Remboursement des déplacements

Se référer aux tableaux ci-dessus

- Remboursement à 100 % (2^{ème} classe) aux bénéficiaires d'un tarif carte d'abonnement (SNCF Jeune, familles nombreuses...)
*NB : Le billet de 1^{ère} classe, sera remboursé à hauteur du tarif 2^{ème} classe (même jour de semaine, même heure).
Dans le cas où le billet de 1^{ère} classe est moins cher que le billet de 2^{ème} classe, vous devez joindre le justificatif (impression écran) avec la demande de remboursement.*
- Participation de 50 % par la fédération sur l'acquisition d'une carte de réduction « jeune » SNCF (pour le territoire national), sur présentation d'une copie de celle-ci (à faire parvenir avec la première demande de remboursement du transport SNCF).
- Si vous n'avez pas de carte de réduction, le remboursement se fera à hauteur du tarif équivalent à 15 cts du kilomètre.
- En cas d'utilisation d'un véhicule personnel
 - o Pour un déplacement organisé/validé par la DTN ou covoiturage à 4 : 0,25 € par km
 - o Déplacement non validé par la DTN :

CO à pied :

0,10 € par km pour un sportif
0,15 € par km pour deux sportifs
0,20 € par km pour trois sportifs
0,25 € par km pour quatre sportifs

CO à VTT (avec transport de VTT) :

0,15 € par km pour un sportif
0,20 € par km pour deux sportifs
0,25 € par km pour trois sportifs

+ Péages autoroute (sur justificatifs) dans tous les cas

WEHN - Rappel : Les pôles assurent la prise en charge de leurs sportifs (hors GF A et B) conformément à leurs dispositions respectives.

RAPPEL DES JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS

- En cas de paiement en devises, reporter le montant au taux du jour en €
- Le billet de train imprimé ou le justificatif de voyage de la SNCF

Exemple de justificatifs valables

Justificatifs de voyage SNCF

JUSTIFICATIF DE VOYAGE 

Paris, le 24/10/2020
Bonjour Marie violain PALCAU.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 06/10/2020.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TOV #T16
DIJON VILLE	0710 à 19h27	2 ^{ème} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	0710 à 21h07	

BILLET CARTE LIBERTÉ : Carte Liberté valide à présenter. Echange et remboursement sans frais jusqu'à 30 min après départ. Dès 30 min après départ, billet échangeable 2 fois sans contrepartie pour mêmes trajets et non remboursable après 1 échange. Si emprunt d'un autre train, échange obligatoire. N° e-billet : 75242230

Montant du voyage	39,00 EUR
Dossier voyage	RFJBBB
Référence client	29090115560632016
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

SNCF vous remercie de votre confiance.

SNCF Mobilités - Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial au capital de 4 970 897 305,00 euros.
Siège social : 9 Rue Jean-Philippe Rameau 93200 Saint-Denis 932 049 447 R.C.S. 930503VY

Page 1 / 1

JUSTIFICATIF DE VOYAGE 

Paris, le 10 septembre 2020
Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 9 septembre 2020 pour le voyageur ALINA PALCAU.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation Découverte 12-25

Aller le 09/09/2020 2^{ème} Classe
De LA VERPILLIERE pour 1 adulte(s)
à GRENOBLE

Montant du voyage 13,90 €
Référence de commande MYZZZN
Point de vente 87436378
Libellé du point de vente VSC MOBILE
TCN 031763967

SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584, dont le siège est situé au 9 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis

Billet TER


TER
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Billet Carte Jeune Période Bleue
 Utilisable le 03/07/2017
 Calendrier Horaire Période Bleue

LYON PART DIEU
DIJON VILLE
 Via : MACON VILLE

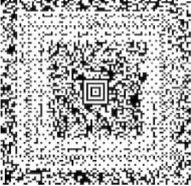
Palcau / Alina
 Né(e) le : 02.08.2000
 1 Adulte(s)

Classe 2

Prix € 15.80**
16

001224343 CJ05 NM0197 25.08.2017 20:29 CB

87204966 1 INTERN CONNEX CEN LBG45B



Conditions d'utilisation du billet :

Prenez place directement à bord du train, sans compostage.

Ce titre est nominatif, personnel et incessible. Il n'est ni échangeable, ni remboursable.

Votre billet doit impérativement :

- Être accompagné d'une pièce justificative d'identité officielle portant photographie.
- Être présenté lors du contrôle ou à l'accès au train.
- Être imprimé de bonne qualité sur du papier A4 blanc, sans modification de la taille d'impression.

La réimpression du billet n'est pas possible au guichet ou en gare. En cas de non-respect de ces règles, le billet est considéré comme non valable et doit donner lieu à régularisation.

Mon itinéraire ALLER

Départ le 03.07.2017 à 13:16 de LYON PART DIEU
 Arrivée le 03.07.2017 à 15:22 à DIJON VILLE
 TER 17762

TARIF TER ALPES-RHÔNE-ALPES

illico LIBERTÉ

LA CARTE TER QUI SE PLIE À VOS ENVIES

POUR 30 € PAR AN,
 VOYAGEZ TOUTE L'ANNÉE À PETITS PRIX :
 -25 % LA SEMAINE, -50 % LE WEEK-END



PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER ALPES-RHÔNE-ALPES






Cet horaire vous est donné à titre indicatif.

▶▶
▶▶▶▶

